



DEMANDE DE DESIGNATION D'OFFICIELS

Date du match :

Heure du match :

Ville du match :

Terrain :

Classement :

Club organisateur :

N°Affiliation :

Référent COVID :

Club recevant :

Club visiteur :

Niveau de compétition le plus élevé des deux équipes :

LA VALIDATION DE LA RENCONTRE EST PUBLIEE SUR LE SITE DE LA LGEF (lgef.fff.fr/competitions)

ARBITRAGE :

La désignation d'un ou plusieurs arbitres entraîne automatiquement la prise en charge par l'organisateur des frais d'arbitrage liés à cette désignation, lesquels devront être réglés sur place aux intéressés.

Les matchs peuvent être dirigés par les arbitres du club, compte tenu d'une part, du niveau des équipes en présence et d'autres, du niveau des arbitres (FFF – Ligue – District).

Le club propose les arbitres suivants qu'il a contactés :

Nombre d'arbitre(s) proposé(s) par le club :

Arbitre central (NOM) :

Assistant n°1 (NOM) :

Assistant n°2 (NOM) :

Nombre d'arbitres à désigner par la CRA :

DANS TOUS LES CAS, LA DESIGNATION SERA OFFICIALEE PAR LA COMMISSION REGIONALE DES ARBITRES

Ce document doit être envoyé au minimum 4 jours avant la date du match au service Compétitions de la LGEF : competitions@lgef.fff.fr